

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 31 mars 2022

**Objet : Autorisation générale donnée au Président en matière de marchés publics passés dans le cadre d'une procédure adaptée**

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-deux mars 2022, se réunit en session ordinaire, en salle Ile de Vassivière au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 36 (dont 7 procurations) - 116 voix

Votants : 36 Pour soit 116 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL  
Mr François VINCENT – 15 voix – 1<sup>er</sup> VP – PRESENTIEL  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP – VISIO  
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP - PRESENTIEL  
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO  
Mme Patricia BUISSON – (procurat. donnée à Mme Rome) – 6 voix  
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO  
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO  
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO  
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO  
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO  
Mr Stéphane DELAUTRETTE - 1 voix - VISIO  
Mr Joël FORESTIER – (suppléant de Mr Le Gouffe) – 1 voix – VISIO  
Mr Albin FREYCHET – 15 voix - VISIO  
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO  
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix – VISIO  
Mr Christian JACQUIER – (procurat. donnée à Mr Barrière) – 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procurat. donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix  
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO  
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix – PRESENTIEL  
Mr Vincent LEONIE – (Procurat. donnée à JM Bost) - 2 voix  
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F.Comby) – 1 voix - VISIO  
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL  
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO  
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO  
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - PRESENTIEL  
Mr Christian PRADAYROL – (procurat. donnée à Mr Bernardie) – 2 voix  
Mme Valérie SIMONET – (procurat. donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix  
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix - VISIO  
Mr Pierre VERGNOLLE – (procurat. donnée à Mr Montet) – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO  
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – PRESENTIEL

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Président de la CC POL  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Président CC Portes Creuse Marche  
Président du Syndicat de la Diège  
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud  
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive  
Conseiller communautaire CC Pays Dunois  
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Vice-Président CC Briance Combade  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Président du Conseil Départemental Haute-Vienne  
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret  
Conseiller Départemental Creuse  
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges  
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour  
Conseiller communautaire CC Noblat  
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière  
Délégué communautaire Syndicat de la Diège  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Présidente du Département de la Creuse  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin  
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Bruno FLEURY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mme Sarah GENTIL – (et sa suppléante) - 2 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix  
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest  
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président de la CC POL  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Adjointe au Maire de Limoges  
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Tulle Agglo  
Conseiller communautaire CC ELAN  
Président CC Pays Sostranien  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne  
Président CC Bénévent Grand Bourg  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Gartempe Saint Pardoux  
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

La délibération N°665 du 11 février 2019 donne autorisation au Président pour préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services qui sont passés dans le cadre d'une procédure adaptée (marchés d'un montant inférieur à 221 000 € HT).

En 2021, le Président a été réélu et le renouvellement de cette autorisation n'a pas été acté.

Il vous est donc proposé de reconduire la délibération de 2019 selon les termes suivants et en conformité avec le code des marchés publics en vigueur :

« donner autorisation au Président pour préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, qui sont passés dans le cadre d'une procédure adaptée (marchés d'un montant inférieur à 215 000 € HT) ».

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **d'autoriser le Président à préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, passés dans le cadre d'une procédure adaptée (marchés d'un montant inférieurs à 215 000 € HT)**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le : 06 avril 2022

